



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE

BP.8184 AEROPORT L.S. SENGHOR

Tel : (+221) 33 865 60 00 - Fax :(+221) 33 820.04.03

Email : anacim@anacim.sn

**AMENDEMENT N°9 DU
REGLEMENT AERONAUTIQUE DU SENEGAL N° 15
(RAS 15)
SERVICES D'INFORMATION AERONAUTIQUE**

Réalisé

16 juillet 2025

NOTES RELATIVES À LA PRÉSENTATION DE L'AMENDEMENT N° 9 DU RAS 15, édition 2

Le texte de l'amendement est présenté de la manière suivante :

~~Le texte à supprimer est rayé.~~

Suppression

Le nouveau texte est présenté en grisé.

Addition

~~Le texte à supprimer est rayé~~ et suivi en grisé, du
texte qui le remplace.

Remplacement

CHAPITRE 6. MISES À JOUR DE L'INFORMATION AÉRONAUTIQUE

(...)

6.3.2 NOTAM

(...)

6.3.2.3 Un NOTAM doit être établi et publié dans le cas des renseignements ci-après :

(...)

~~w) observations ou prévisions de phénomène de météorologie de l'espace, date et heure du phénomène, niveaux de vol, lorsqu'ils sont fournis, et portions de l'espace qui pourraient être touchées.~~

(...)

Note rédactionnelle. — Renommer les sous-paragrophes suivants en conséquence.

---FIN---